



Procès-verbal du conseil d'établissement du lycée

Marcel Pagnol

Mercredi 12 novembre 2025

Présents :

Administration : A. Picaud, U. Montagne, S. Kokou, E. Victor,

Représentants des parents d'élèves : Mme Sassi, Mme Byntou, Mme Tannous

Représentants des élèves : Ima Efanga, Enya Tannous

Représentants des personnels : Mme Okezi-Ezeagwu, M. Oke, Mme Wavi-Rauf, Mme Kouakou, M. Owhe

Membres siégeant à titre consultatif : Mme Hamed (EMFE), Princess Ndemefo (CVL) et M. Doukoure (représentant du comité de gestion)

Personnes excusées : *M. Valentin (COCAC)*

M. le proviseur vérifie que le quorum est atteint et ouvre la séance, il est 16h00

Le proviseur félicite les différents collèges pour leur élection et plus particulièrement les élèves pour leur engagement et rappelle l'importance de cette instance, colonne vertébrale de la gouvernance d'un établissement qui arrête les orientations pédagogiques, éducatives administratives.

Le proviseur propose de modifier l'ordre du jour en remplaçant le premier point, intitulé « Approbation du procès-verbal du précédent conseil d'établissement », par l'adoption du règlement intérieur du conseil d'établissement, compte tenu de l'absence du procès-verbal du précédent conseil et de rajouter un point sur l'installation des instances.

Mme Sassi nous informe que M. Rebora était le secrétaire du précédent conseil d'établissement du 26 juin 2025 et qu'il doit savoir où se trouve ce PV.

Le proviseur se renseignera et communiquera le PV une fois en sa possession.

Ordre du jour :

1. Approbation du règlement intérieur du conseil d'établissement.
2. Installation des instances
3. Résultats et suivi des élèves
4. Structure et ressources humaines
5. Présentation et validation des documents de pilotage
6. Evaluations nationales
7. Projets pédagogiques
8. Voyages scolaires
9. Questions diverses

Vote pour l'approbation de la modification de l'ordre du jour

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

1/ Approbation du règlement intérieur du conseil d'établissement.

Deux points d'attention sont à souligner : la durée du conseil d'établissement, fixée à deux heures maxima et la mise en place d'une rotation pour la désignation du secrétaire de séance. Il n'y aura pas d'impression papier des documents de travail.

Le proviseur se propose d'assurer le secrétariat de séance.

Vote pour l'approbation du règlement intérieur.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

2/ Installation des instances

Le proviseur informe les membres du conseil qu'il existe deux instances représentatives dédiées aux élèves :

- Le Conseil de la vie lycéenne (CVL), dont la vice-présidente est Princess Ndemefo, également membre consultative du conseil d'établissement ;
- Le Conseil de la vie collégienne (CVC), pour lequel il n'y a pas de vice-président.

Des collégiens et des lycéens ont été élus pour chacune de ces deux instances.

Le conseil d'établissement doit délibérer sur le nombre et la qualité des autres membres siégeant au sein de ces instances.

Le proviseur propose que tous les adultes volontaires (enseignants, personnels administratifs, parents désignés par les représentants des parents d'élèves) puissent en être membres. En effet, ces conseils sont convoqués à l'initiative des élèves, parfois sur le temps scolaire ou entre 12h et 13h, il est donc préférable d'inviter un maximum de personnes afin de garantir la présence d'au moins un adulte.

Mme Sassi souhaite la présence des parents d'élèves lors des événements organisés par les élèves du CVC et du CVL.

Le proviseur regrette l'absence des parents lors de la soirée halloween du samedi 8 octobre 2025, mais précise que cet événement a été décidé pendant les vacances et s'est déroulé dans des délais trop courts pour permettre aux parents de se libérer. Il tient néanmoins à souligner que la soirée s'est très bien passée et félicite l'ensemble des élèves pour leur sérieux et le respect des règles.

Le proviseur souligne l'importance des instances, notamment la CHS et la CHSCT, et rappelle à cette occasion que la société de nettoyage a été changée.

Vote pour la souplesse dans l'organisation des instances du CVL et du CVC

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

3/ Résultats et suivi des élèves.

Les élèves du lycée Marcel-Pagnol obtiennent globalement de bons résultats au baccalauréat. Toutefois, l'effectif réduit des candidats ne permet pas d'établir une analyse statistique significative. Il convient de rester attentif à une idée parfois répandue selon laquelle « le baccalauréat serait donné ». Cette perception est erronée : la réussite à l'examen demeure conditionnée à un travail régulier et à un engagement réel des élèves tout au long de l'année.
De très bons résultats au DNB.

Résultats Parcoursup : 100% des élèves ont continué leurs études en France, toutes les filières sont représentées. Le faible nombre d'élèves (13 élèves promotion 2025) ne permet pas d'effectuer une analyse statistique des admissions.

Le proviseur constate la difficulté rencontrée concernant le suivi des étudiants (leurs résultats, leur parcours, leur devenir) et souhaite la création d'une Alumni afin de renforcer le lien avec les anciens du lycée, mieux documenter leur trajectoire et valoriser les réussites de l'établissement.

Mme Sassi appuie la demande du proviseur et annonce que le lycée verra cette année sa 5^{ème} promotion de bacheliers.

Le proviseur propose qu'une cérémonie Républicaine de remise des diplômes du DNB soit organisée le samedi matin 13 décembre de 9h à 10h. Ce même jour seraient programmées les rencontres parents-professeurs pour tous les élèves du collège et lycée. Le samedi matin semble plus pertinent étant donné que les parents ne peuvent pas se déplacer en semaine en raison de leur travail et des activités de leurs enfants.

4/ Structure et ressources humaines

Le lycée Marcel Pagnol voit ses effectifs augmenter : 45 élèves. 30 élèves supplémentaires dans le premier degré et 15 élèves dans le second degré et renforce ainsi son attractivité.

Le directeur d'école se félicite de la consolidation de la TPS, PS et félicite Mme OKEZI-EZEAGWU pour la communication et la valorisation des actions.

Le proviseur souligne des organisations pédagogiques très appréciables et appréciées sur l'ensemble des cycles et des niveaux du collège et lycée.

Mme Byntou souhaite revenir sur les cours d'anglais en barrette et regrette que les élèves n'évoluent pas et restent toujours dans le même groupe.

Le proviseur rappelle que tous les groupes, quel que soit leur niveau, sont tenus d'atteindre les mêmes objectifs définis par le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Le proviseur encourage les parents à rencontrer les enseignants afin d'identifier et de mieux comprendre les difficultés rencontrées par leur enfant.

Le proviseur propose, pour renforcer le positionnement et l'attractivité du lycée, l'ouverture d'une section internationale « anglais britannique » au niveau Seconde, débouchant sur le Bac Français International (BFI).

Cette évolution permettrait de consolider le statut du lycée comme établissement international, en phase avec le contexte linguistique et culturel du pays d'accueil.

5/ Présentation et validation des documents de pilotage.

A. Présentation et validation des protocoles EPS.

Les dates des CCF retenues sont les suivantes :

CCF1: Jeudi 20 novembre 2025

CCF2: Jeudi 12 février 2025

CCF3: Jeudi 21 mai 2025

Des séances de rattrapage seront organisées pour les élèves absents.

Vote pour l'approbation des protocoles EPS

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

B. Présentation et validation du protocole d'évaluation des classes à examens.

Le proviseur rappelle que la grande nouveauté du DNB pour la session 2026 réside dans la prise en compte du contrôle continu à hauteur de 40 % de la note finale.

Il souligne que le protocole vise à harmoniser les évaluations, tant en qualité qu'en quantité.

Chaque discipline a précisé, pour les niveaux concernés par l'examen, les types de devoirs ainsi que leur fréquence.

Il présente également le protocole à suivre en cas d'absence ou de fraude et rappelle que les évaluations se déclinent en trois types : diagnostiques, formatives et sommatives.

Le proviseur en profite pour rappeler que les épreuves terminales du DNB session 2026 se feront le jeudi 18 et vendredi 19 juin 2025

Autre nouveauté : épreuve de mathématiques (2h) en fin de première pour tous les élèves.

Vote pour l'approbation du protocole d'évaluation des classes à examens.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

C. Présentation du plan avenir – Parcours d'orientation.

Quelques dates à retenir :

- Forum AGORA à venir pour les élèves de terminale : semaine du 2 décembre 2025.
- Forum des métiers en janvier 2026 (l'aide des parents sera précieuse)
- Programme ADN Mobilité en seconde (à ce jour une seule candidature)
- Stage d'observation en 3ème (semaine du 16 février) en 2nd (du 8 au 19 juin 2026)

Remarque : Rosine Lado, DRH, est la référente PRIO et interviendra dans les classes de lycée.

Mme Tannous souhaite qu'une présentation des écoles, des universités et de l'ensemble des formations post-bac soit organisée pour les élèves de seconde, afin de leur fournir des repères et de les aider à amorcer une réflexion sur leur projet d'avenir.

Le proviseur se montre favorable à la demande de Mme Tannous, qui s'inscrit dans le cadre du parcours d'orientation des élèves.

Il en profite également pour rappeler l'organisation d'un **forum des métiers** prévu en janvier 2026, qui sera élaboré en collaboration avec les parents.

Vote pour l'approbation du parcours d'orientation.

Contre :

Abstention :

Pour : 14

D. Présentation et validation du protocole de traitement du harcèlement scolaire

Mme Hamed présente le dispositif **pHARE**, mis en place par le Ministère de l'Éducation nationale pour la prévention et la lutte contre le harcèlement scolaire. Ce dispositif comprend plusieurs volets :

- Des actions de prévention et de formation, destinées à sensibiliser les élèves et les personnels éducatifs aux différentes formes de harcèlement.
- La création d'un groupe « Bien-être », chargé de traiter et de résoudre les situations de harcèlement au sein de l'établissement.
- La mise en place d'élèves ambassadeurs, formés pour écouter et recueillir la parole de leurs pairs, orienter les élèves en difficulté et identifier les situations relevant du harcèlement.

Le groupe Bien-être s'appuie sur la méthode de préoccupation partagée (MPP) pour intervenir auprès de l'élève auteur du harcèlement. Cette méthode consiste à engager un dialogue avec l'intimidateur (présumé harceleur) dans le but de l'inciter à modifier son comportement de manière autonome, plutôt que par sanction directe.

Vote pour l'approbation du traitement du harcèlement scolaire au lycée Marcel Pagnol

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

6/ Evaluations nationale en CM2

Français CM2

La compétence la plus globalement réussie reste « Comprendre des textes lus à l'oral (par l'enseignant). Les 2 compétences les moins bien acquises sont la lecture et la compréhension de la langue.

Mathématiques CM2

Les élèves réussissent dans l'écriture des nombres entiers sous la dictée. Ainsi que pour la compétence « Placer un nombre sur une ligne graduée ». La mémorisation des faits numériques,

comme les tables de multiplication par exemple, est la compétence la moins réussie. Les résultats globaux en nombres et calculs montrent la nécessité de travailler la plupart des compétences pour préparer l'entrée au collège, tout au long de l'année.

Concernant les évaluations en 6^{ème}, en préambule le proviseur rappelle la place importante de l'écrit et souhaite que soit limité autant que possible les photocopies et les textes à trous. Il assiste sur l'importance de la méthodologie et l'apprentissage de la prise de notes. La place de l'oral est également importante et doit être renforcée. Dans le cadre des parcours éducatifs les élèves de 4^{ème} présenteront un de leur parcours aux élèves de CM1, CM2 et 6^{ème}.

Français 6^{ème}

Deux profils d'élèves sont identifiés : les élèves francophones et les élèves non francophones ou maîtrisant mal la langue française.

Les résultats apparaissent très hétérogènes d'un groupe à l'autre, avec des difficultés plus marquées chez les élèves non francophones.

Globalement, les compréhensions écrite et orale constituent des points forts, tandis que la maîtrise de la langue reste l'aspect le plus fragile.

Perspectives :

- Renforcer la lecture et la compréhension (notamment l'implicite et les inférences).
- Consolider la maîtrise de la langue : travail sur la conjugaison, les chaînes d'accords et la production écrite.
- Développer le lexique et l'expression : mise en place de répertoires lexicaux.
- Élaborer une grille de suivi des progrès en lien avec les attendus de la liaison CM2–6^e.
- Renforcer la mutualisation des pratiques, des outils et des supports au sein des équipes afin d'harmoniser les attendus et les objectifs.

Mathématiques en 6^{ème} :

Les difficultés majeures sont observées dans la résolution de problème (raisonnement) et la modélisation (plus particulièrement noté en géométrie)

Perspectives :

- Développer la maîtrise des outils numériques pour exploiter et représenter en géométrie.
- Renforcer la capacité à analyser et résoudre des situations-problèmes de manière méthodique.

7/ Projets pédagogiques et éducatifs

Le directeur et le proviseur présentent les différents projets pédagogiques proposés du cycle 1 au lycée. Voir le diaporama en pièce jointe.

8/ Voyage scolaire

Mme Victor présente les différents sites susceptibles d'accueillir nos élèves délégués du **MUN** pour les grandes simulations : **New York, Rome, Genève, Marrakech et Tunis.**

Une discussion s'ensuit sur les possibilités de déplacement, avec une inquiétude particulière concernant New York, au regard de l'actualité récente aux États-Unis.

9/ Questions diverses.

Aucune question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h.

Le Proviseur.

